

Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

1-Prérequis de l'activité

- Figurent dans le périmètre de la présente fiche les principaux travaux suivants :
 - Pose d'éléments préfabriqués en béton posés mécaniquement (bordures, caniveaux, regards, buse, brise-lames, etc.).
- Ne sont pas compris dans le périmètre de la présente fiche :
 - La pose d'éléments préfabriqués en béton posés à la main, les éléments en béton coulés en place (extrudés).
 - La pose d'éléments préfabriqués en béton sur les chantiers de gros œuvres (poutres, panneaux de façades, escaliers, etc.).
- Fiches de prévention Covid-19 sur les thèmes : Transport / Déplacement, Habillage / Déshabillage, Lieux de vie, Accueil, Gestes de premiers secours et EPI spécifiques Covid-19.



Le référent Covid-19 sera la ressource afin d'informer les salariés et veiller à l'application des consignes

*Dans le cas où toute ou partie de l'activité est sous-traitée, il faudra **informer les sous-traitants** des dispositions spécifiques liées au Covid-19 avant leur intervention. Lors de leur arrivée sur chantier, le sous-traitant sera accueilli et il devra faire l'objet d'un contrôle du respect des consignes.*

2-Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid-19 pour la Construction



Selon les Professionnels réunis sous l'égide de Routes de France, les activités de la présente fiche ont fait l'objet d'une évaluation du niveau des remédiations afin d'être réalisées aux conditions sanitaires essentielles. La présente fiche ne se substitue pas à l'analyse des risques de l'entreprise. Appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation** du **ou des modes opératoires** en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

Les trois niveaux sont d'exigence égale quant aux préconisations du guide de l'OPPBTP. Ils se distinguent sur les modalités de mise en œuvre.

Niveau 1 : mesures avec adaptation des modes opératoires et de l'organisation.

Niveau 2 : mesures nécessitant des changements importants des modes opératoires et de l'organisation.

Niveau 3 : mesures exigeant des changements majeurs des modes opératoires et de l'organisation.

Pour ce thème, la couleur du niveau est JAUNE (niveau 2).

3-Mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire au Guide OPPBTP

Tâche ou étape du mode opératoire	Mesures exceptionnelles de remédiation Covid-19		
	Organisation	Technique	Humaine
Implanter le chantier : mise en place de cordeaux.		<p>En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité, chaque opérateur doit porter un masque et des lunettes de protection.</p> <p>Pour les opérateurs qui portent en permanence un masque, des consignes peuvent être données de porter des lunettes lors des travaux rapprochés (distance moins de 1m).</p> <p>Procéder à une désinfection régulière de son matériel en cas d'utilisation en commun.</p>	Sensibiliser le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Approvisionnement des éléments et matériaux au besoin (béton, bordures, caniveaux, etc.)	<p>Organiser les livraisons de matériaux et matériels en évitant tout contact physique (ex : demander aux chauffeurs de rester dans la cabine).</p> <p>Mettre à jour protocole le chargement / déchargement.</p> <p>Dématérialisation des bons de livraison.</p>	Privilégier les bons de livraison dématérialisés (envoi mail, photo sur portable, etc.).	Sensibiliser le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Transporter les éléments et les matériaux sur le chantier à l'aide d'un engin	<p>1 engin = 1 conducteur, et si exception désinfection par le nouvel opérateur (plaque-vibrante, cylindre auto-porté, chargeur...).</p> <p>Aérer les engins avec cabine à chaque pause.</p>	Dans le cas d'une utilisation partagée d'engins (ex : conducteur porte-engin et conducteur engin), prévoir la désinfection des surfaces de contact entre utilisateurs (volant, boutons de commande, poignée de changement de vitesse...).	Sensibiliser le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Aligner les éléments		En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité, chaque opérateur doit porter un masque et des lunettes de protection.	Sensibiliser le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Réaliser les finitions		<p>Pour les opérateurs qui portent en permanence un masque, des consignes peuvent être données de porter des lunettes lors des travaux rapprochés (distance moins de 1m).</p> <p>Port de gants usuels.</p> <p>Procéder à une désinfection régulière de son matériel en cas d'utilisation en commun.</p>	



OPPBTP

Métier : Constructeur de routes

Activité : Pose mécanique d'éléments préfabriqués

**Fiche
RF09**

4-Ressources documentaires associées

Guide de préconisations de sécurité sanitaire dans la construction:

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-mise-a-jour-des-preconisations-de-securite-sanitaire-dans-la-construction-au-sujet-des-masques>

Boite à outils :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19>

Fiches établies dans le cadre du guide de préconisation Covid-19 par l'OPP/BTP, dont notamment :

- Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP,
- Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP,
- Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP.

5-Liens avec les documents obligatoires et contractuels

Document Unique d'Evaluation des Risques.

Protocole de chargement et déchargement.

PPSPS ou Plan de Prévention.

6-Informations utiles

Fournitures spécifiques Covid-19 :

- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...).
- Spray désinfectant.
- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.
- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».